

La profession infirmière en Belgique :

17 propositions pour arrêter l'hémorragie...

Ces propositions sont adressées au gouvernement Fédéral 2007-2011

1. Les infirmières veulent participer à la politique de santé par une représentation adéquate, assurer le suivi démographique de la profession, protéger le public et lui garantir des soins de qualité par la création d'un ordre des infirmiers et infirmières belges sur le modèle français ou québécois.
2. Les normes actuelles (ou qui entreront en vigueur en 2010 suite à l'accord social) sont (déjà) dépassées ! Elles doivent être revues.
3. Il faut trouver une solution urgente aux difficultés de recrutement dans certaines régions en créant un fond de type "impulseo" comme pour la médecine générale.
4. Les infirmières demandent qu'un seul titre soit reconnu pour exercer comme infirmière. Sinon, une différenciation de fonction doit être envisagée et un organe représentatif et neutre doit s'occuper : de la reconnaissance des compétences entre les différents niveaux et des équivalences éventuelles des diplômes étrangers.
5. La formation continue doit être obligatoire et financée (aussi bien en pratiques intra qu'extra-muros), les spécialisations et titres complémentaires acquis en plus du diplôme de base doivent être valorisés.
6. Les soins infirmiers à domicile sont les seuls soins qui ont dû subir une baisse de moyens par l'INAMI en 2005 alors que l'ont fait peser sur la première ligne de plus en plus de soins qui avant étaient pris en charge par les institutions !
7. Les patients à domicile ne peuvent pas profiter du rôle autonome de l'infirmière pourtant reconnu par la loi car ils ne sont pas remboursés sans prescription médicale, de plus les actes infirmiers intellectuels sont trop peu financés.
8. Les rôles spécifiques de leadership et de gestion des cadres infirmiers (de l'infirmier chef à la direction infirmière) indispensables aux institutions doivent être financés correctement.
9. La création de Conseils Infirmiers représentatifs dans toutes les institutions doit être rendue obligatoire et financée.
10. La représentativité des infirmières d'une manière générale dans toutes les instances doit être revue à la hausse et les associations professionnelles représentatives doivent être financées pour le travail qu'elles fournissent.
11. Les horaires hors-normes doivent être revalorisés et toute modification d'horaire dans le mois doit faire l'objet d'une compensation financière automatique et financée.
12. Il faut obliger et financer partout l'informatisation du dossier infirmier.
13. Il y a encore de l'emploi à créer dans des aides infirmières administratives et logistiques.
14. La recherche en soins infirmiers doit être financée à hauteur du nombre de praticiens qui exercent.
15. L'enseignement actuel doit être évalué, la législation sur le nombre maximum de stagiaires sur le terrain doit être modifiée ou des moyens complémentaires doivent être octroyés aux équipes qui supervisent des étudiants (financement d'une infirmière relais pour étudiants dans chaque équipe), l'enseignement clinique/pratique doit être rétribué de la même manière que l'enseignement théorique.
16. Il faut soutenir la création de structures d'accueil à horaires spécifiques pour les enfants des infirmières. Il faut lier l'existence de places suffisantes dans les crèches à l'agrément des hôpitaux.
17. Les dorsalgies et leurs séquelles doivent être mieux prévenues par une incitation à l'achat de matériel de travail adéquat (lits réglables en hauteur, matériel de manutention...). Une aide psychologique et des lieux de parole pour les infirmières vivant des moments difficiles (agressivité des patients, décès, choix étiques difficiles...) doivent être financés et rendus obligatoires.